

BULLETIN D'INFORMATIONS

MAIRIE DE GRAMONT

OCTOBRE 2010

SPECIAL TRAVAUX

Pourquoi entreprendre aujourd'hui des travaux ?

Avant tout, il s'agit de maintenir en état notre patrimoine et d'en développer le potentiel, d'améliorer à la fois notre cadre de vie et l'accueil des nombreux visiteurs de notre village.

La bonne gestion financière, passée et actuelle, offre la possibilité de réaliser des travaux lourds, en sollicitant l'aide des différentes Collectivités et de l'Etat, et sans pour autant augmenter les impôts des gramontois.

Enfin, l'avenir des collectivités territoriales et en particulier celui des petites communes comme la nôtre est incertain et nous ne sommes pas assurés de conserver la même autonomie de décision dans les années à venir.

LE MOT DU MAIRE

Voici un an que votre conseil municipal fonctionne au complet et que j'ai été élu à sa tête, et depuis la réédition du bulletin municipal d'informations, des annonces régulières sur les travaux réalisés ou prévus à Gramont vous sont communiquées.

Notre équipe s'emploie à améliorer l'environnement et les structures existantes à Gramont, et peut être avez-vous pu constater quelques aménagements au sein de notre village. Ils ne sont certes pas toujours spectaculaires, mais contribuent tous à l'entretien de notre patrimoine commun.

Toutefois, des projets de plus grande envergure étant programmés, il m'est apparu opportun de vous les présenter en leur consacrant la quasi totalité de ce numéro.

L'été s'est bien passé avec son lot d'évènements, de fêtes, d'expositions, où tous les talents gramontois étaient une fois de plus au rendez-vous.

Profitons des dernières belles journées avant les premiers frimas, pour sortir encore un peu et admirer les couleurs toutes automnales de notre campagne.

Bien sincèrement

Denys BORDES

Quels sont nos principaux outils et atouts ?

- notre apport financier
- le financement état-région par le biais des dossiers de demande de subventions déposés
- et nous l'espérons le souhait de chacun

Quelles difficultés pourrions-nous rencontrer?

- obligations environnementales à respecter
- trouver les solutions non onéreuses pour l'entretien à venir

Ceci étant posé voici une première présentation des projets en cours de réflexion ou de réalisation

Aménagement du cœur du Village :

Il s'agit d'un projet à très long terme qui prendra en compte :

- La réhabilitation des ruelles et des chemins,
- Le traitement des eaux de ruissellement,
- La circulation,
- Le fleurissement,

La réunion avec la Direction Départementale des Territoires, qui s'est tenue le 16 mars 2010, a permis d'appréhender la manière d'élaborer le dossier destiné à présenter notre réflexion.

Cet organisme doit nous aider à définir notre projet, en nous précisant toutefois de toujours consulter les Bâtiments de France.

A la suite de cette rencontre, la DDT a rédigé une fiche de cadrage préliminaire avant de poursuivre sur une analyse destinée à établir un bilan pré-opérationnel, et à vérifier l'opportunité du projet, son adéquation coût/délai, avant d'en ébaucher le scénario.

Dans le prolongement de cette prise de contact, il a été décidé de solliciter les conseils du CAUE. (*cf lexique inséré au présent bulletin*).

Les représentants de cet organisme se sont déplacés le mardi 24 août 2010 au village.

Au cours de cette visite, les grandes lignes de notre réflexion ont été développées.

Le CAUE n'établira pas de plan, mais fera des propositions pouvant répondre à nos objectifs.

Il ne s'interdit pas de conseiller sur la façon dont les Gramontois se déplacent et utilisent les espaces communs du village.

Le CAUE a également mis l'accent sur les projets associant l'intercommunalité, en rappelant l'étude, effectuée par URBAPRO pour le compte la Communauté des Communes de la Lomagne Tarn Garonnaise elle en février 2007, concernant la valorisation patrimoniale des villages de Lachapelle, Larrazet, Lavit, Maubec et Gramont.

Les représentants du CAUE proposent d'élargir la réflexion à l'extension possible du Bourg et les possibilités d'y construire quelques maisons.

Il est de nouveau évoqué l'établissement d'une carte communale qui aurait l'avantage de définir les zones constructibles de Gramont. Le CAUE, qui est à même d'établir un cahier des charges s'est engagé à nous adresser ses propositions avant la fin de l'année.

Sur les bornes de l'entrée du Village :

Ce projet, se justifie par l'impression négative que donnent les trop nombreuses bornes en mauvais état aux visiteurs qui découvrent notre village.

A la suite de la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, plusieurs devis ont été demandés.

Toutefois, compte-tenu des exigences de notre interlocuteur **et des conséquences qu'elles pouvaient avoir** sur le coût des travaux, ce dossier a été confié à la SEMATEG, qui intervient déjà pour les travaux de la salle des fêtes, afin qu'elle examine l'alternative qui consisterait à prendre les mesures d'urgence en réparant en priorité les éléments cassés ou disparus, soit 1/3 environ (un peu plus de 40 bornes sur les 130.)

Cette option permettrait d'étaler les dépenses sur plusieurs années, selon un échéancier qu'il conviendra de définir, tout en redonnant rapidement un aspect accueillant à l'entrée de Gramont.

Sur la rénovation de la salle des fêtes :

La décision de revoir l'aménagement de notre salle des fêtes s'est révélée indispensable au gré des réflexions menées.

Compte-tenu de l'inconfort créé par l'absence de sas d'entrée, provoquant en période hivernale le refroidissement brutal de l'espace, il est rapidement apparu que, si des aménagements étaient réalisés pour palier ce défaut, il fallait en profiter pour :

- Remplacer les Menuiseries extérieures vieillissantes,
- Revoir l'isolation des parois,
- Réfléchir à la meilleure manière de chauffer un tel volume,
- Créer des zones de rangement.

La mission de maîtrise d'ouvrage déléguée destinée à nous suppléer dans les démarches à entreprendre a été confiée à la SEMATEG.

La première action consistait à définir les grandes lignes de notre projet et à l'étoffer avant de lancer une consultation pour désigner un Maître d'œuvre susceptible de répondre aux critères arrêtés.

C'est le Cabinet RASPAUD&THOURON ARCHITECTES de Montauban qui a été désigné. Plusieurs réunions se sont tenues qui ont donné lieu à la rédaction d'un Avant Projet Sommaire. APS dont la dernière mouture du 6 octobre 2010 comporte les projets de travaux suivants :

❖ Création d'un sas d'entrée	<u>31.200,00 €</u>
❖ Remplacement Menuiseries Extérieures	<u>12.500,00 €</u>
❖ Assainissement	<u>13.000,00 €</u>
❖ Création galerie couverte avec barbecue en façade nord de la salle des fêtes	53.000,00 €
<i>Option 1 :</i>	
- Chauffage par pompe à Chaleur et réfection des faux plafonds	56.500,00 €

<i>Chauffage</i>	<i>24.000,00 €</i>
<i>- Faux plafonds</i>	<i>32.500,00 €</i>
<i>Option 2 :</i>	
<i>- Faux plafond plat y compris Laine de verre</i>	<i>18.000,00 €</i>
<i>Option 3 :</i>	
<i>- Remplacement de l'isolation des faux plafonds conservés</i>	<i>3.500,00 €</i>
<i>Option 4 :</i>	
<i>- Mise an Normes pour les Personnes à mobilité réduite de la sortie de secours vers le jardin :</i>	<i>3.600,00 €</i>
<i>Option 5 :</i>	
<i>- Doublage thermique des murs extérieurs de la salle</i>	<i>18.000,00 €</i>
<i>Option 6 :</i>	
<i>- Mise aux normes de l'accès handicapés cuisine :</i>	<i>200,00 €</i>
<i>Option 7 :</i>	
<i>- Maçonnerie en pavés de verre en façade est en remplacement des menuiseries bois :</i>	<i>-500,00 €</i>
<i>Option 8 :</i>	
<i>- Centrale de Traitement d'air :</i>	<i>20.000,00 €</i>
<i>Option 9 :</i>	
<i>- Ecran fixe de 4,00 m X 2,00 m :</i>	<i>1.500,00 €</i>

Sur les délais :

M. RASPAUT estime la durée du chantier à environ 6 mois pendant lesquels la salle et ses abords seront interdits au public.

Compte tenu de cette indication et de l'état d'avancement des dossiers il est décidé de prévoir un démarrage du chantier en septembre 2011.

Sur les financements :

M. SERMET nous indique que les demandes de subvention peuvent être lancées sur la base de l'APS, si celui ci est bouclé.

Par contre, la décision concernant la nature des travaux, voire les tranches, peut être prise au moment ou nous connaissons le résultat de ces demandes.

Il est donc peu important de limiter le périmètre de l'Avant Projet Sommaire.

BIEN VIVRE A
GRAMONT

☎ 05 63 94 00 08(Bernard Corbière, président) ou, 05 63 94 03 33
(Chantal Mellac, trésorière) ou par mail
bienvivre_gramont@yahoo.fr

LE FOYER

RURAL

☎ 06 20 84 41 83 (Stéphanie BORDES présidente) ou 06 75 00 88 99
(Patrice Etienne son trésorier)

GYM ET MARCHÉ-
PLURIELLES

Reprise des cours le 1
☎ 06 75 38 66 04 (Patricia RUBY)